

Compte Rendu du Conseil Municipal du 16 Juin 2005

L'an deux mil cinq, le seize juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Date de la convocation : 6 juin 2005

Étaient présents : Anne BLONDEAU, Pierre BOISSELIER, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL (21h00), Gabriel COUTURIER, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Dominique ROLLAND.

Absent excusé : Jacques PLUMEJEAUD (procuration à Véronique MENZEL)

Secrétaire de séance : Alain MONNOT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 19 mai 2005.

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2005 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Décision Modificative n°1 – Régie des Remontées Mécaniques

Le Maire propose la DM suivante:

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
D023 Virement à l'investissement	-19.730,00€	
D697 : Impôt forfaitaire	19.730,00€	
Total	0,00€	0,00€

Investissement	Dépenses	Recettes
R021 : Virement du fonctionnement		-19.730,00€
R1641 : Emprunt		19.730,00€
Total	0,00€	0,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 de la Régie des Remontées Mécaniques ci-dessus.

Ø Conditions de mise à disposition de la sono

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé d'acheter du matériel de sonorisation. Un premier devis correspondant à l'enveloppe budgétaire est présenté. D'autres devis sont en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'une part, que ce matériel communal pourra être mis à disposition des Associations du Plateau qui en feront la demande dans les conditions suivantes :

- Prêt du matériel dans le cadre d'une animation ouverte à tous les habitants du plateau (gratuitement ou non) uniquement
- Réservation par écrit prise 1 mois à l'avance, par la signature d'une convention de mise à disposition qui engagera l'association à prendre en charge les réparations en cas d'incident lors de l'utilisation.
- L'association devra fournir, lors de la signature de la convention, une attestation d'assurance pour la manifestation incluant la couverture du matériel de sonorisation.

D'autre part, il mandate le Maire pour effectuer (avec le soutien d'Anne BLONDEAU et Véronique MENZEL) le choix du fournisseur du matériel de sonorisation.

Ø Tarifs copie Plateau.comcom

Monsieur le Maire rappelle que le SISCO, la CCPPR et autres budgets annexes communaux disposent d'un compte de photocopies. En fin d'année, le nombre de photocopies comptabilisées à ce compte est refacturé au tarif de 0.049€ l'unité conformément à la délibération du 10 Février 2005. Il est à noter que ce tarif comprend la fourniture de papier et le coût copie.

Or la CCPPR a créé un nouveau support d'information intitulé le Plateau.comcom qui est imprimé sur des pages pré imprimées fournies par la CCPPR. Il serait donc nécessaire de créer un tarif spécifique pour ce type de travail. Celui-ci devant donc couvrir le seul coût copie qui s'élève actuellement à 0.008€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le tarif de photocopie pour l'édition du Plateau.comcom à 0.008€ l'unité.

Ø Prolongation cofinancement PEZMA

Le Conseil Général propose de prolonger d'une année la convention PEZMA qui se termine normalement en 2005. Cette prolongation engagerait la commune sur une participation financière allant de 10% (soit la participation actuelle d'environ 270€), à 20% dans le cas où l'État ne renouvellerait pas son engagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Prolonger d'une année la participation au programme PEZMA
- Participer à hauteur de 10% si l'État accepte la prolongation ou à 20% si celui-ci refuse.

Ø Subvention à l'AFP de Saint Hilaire du Touvet

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de 800€ faite par l'AFP de Saint Hilaire du Touvet concernant des travaux de débroussaillage sur son territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder 800€ à l'AFP de Saint Hilaire pour la réalisation des travaux susvisés.

Ø Achat parcelle de terrain forestier

Monsieur le Maire expose que quelques parcelles forestières appartenant à des particuliers se trouvent enclavées par des parcelles communales. Les propriétaires de ces parcelles avaient été contactés afin que la commune puisse se porter acquéreur de ces terrains.

Il présente alors la proposition faite par M. EYRAUD Marcel concernant la parcelle A175 d'une contenance de 12 ares, soit 1200 m² au prix de 0.7622€/le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acheter la parcelle A175 de M. EYRAUD pour un montant de 914.64€ Par ailleurs, les frais de notaires seront à la charge de la commune.

Ø Convention Transport scolaire avec le Conseil Général de l'Isère

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2003, la commune avait conventionnée avec le Conseil Général afin de pouvoir organiser le transport scolaire du midi. Le Conseil Général s'engageait entre autre dans cette convention à participer à hauteur de 50% du coût TTC de ce transport.

Il présente le nouveau projet de convention qui comporte quelques changements notables et difficilement acceptables en l'état. Monsieur le Maire est chargé de revoir ces points avec le Conseiller Général du Canton et le Président du Conseil Général qui sera sur le Plateau ce vendredi.

Ø Participation au Pass Micro 2005-2006

Concernant les enfants habitants à moins de 3km de l'école, Mme CHRISTOPHEL rappelle que l'an dernier, la commune avait accordé une participation d'un montant de 48€ pour l'achat des Pass Micro (d'une valeur unitaire de 80€) par enfant habitant sur Saint Hilaire du Touvet, scolarisé en élémentaire ou en maternelle sur la commune, laissant ainsi à la charge des parents la somme de 32€par enfant.

À ce jour la tarification 2005-2006 n'est pas encore connue mais l'augmentation s'il y a augmentation, devrait rester minime.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire cette participation à l'achat des Pass Micro 2005-2006, pour les enfants habitants sur Saint Hilaire du Touvet à moins de 3km de l'école, scolarisé en élémentaire ou en maternelle sur la commune, dans la limite du montant nécessaire de sorte que la part restant à la charge des parents reste de 33€par enfant.

III) Personnel

Ø Délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de remplacement d'agents communaux et création de postes temporaires en cas de nécessité de service

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer un bon fonctionnement des services, il est parfois nécessaire de procéder à des remplacements temporaires d'agents absents (pour des raisons de congés annuels, de maladie, de mutation, etc...) voir au renforcement temporaire des équipes.

Le recrutement d'un remplaçant doit, par conséquent, se faire rapidement, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes spécialisés tel que le Centre de Gestion de l'Isère, par exemple.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer toute décision de création de poste temporaire, arrêté de recrutement ou convention avec les organismes spécialisés, pour palier le manque d'agents communaux (absents pour des raisons de congés annuels, de maladie, de mutation, etc...), si le bon fonctionnement des services municipaux le nécessite, et ce pour n'importe quel service communal.

Ø Réorganisation des postes administratifs de la Mairie (21h00)

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'évolution des postes SISCO (augmentation du temps hebdomadaire) et CCPPR (gestion administrative et création de la MSP - Maison des Services Publics), une réorganisation des postes administratifs de la Mairie se profile.

En effet, Corinne PAGANO actuellement à 30h00 Mairie et 10h00 SISCO devrait passer à 17h30 SISCO et 19h30 CCPPR et MSP (Maison des Services Publics). Ceci veut dire que la Mairie doit remplacer Corinne sur ces 30h00 affectée à la gestion des budgets Eau & Assainissement, CCAS et Régie des Remontées Mécaniques.

Par ailleurs, Isabelle SAINTHERANT est en remplacement, depuis 4 ans, de Virginie BRIAND (agent en congé parental et maternité de puis près de 7 ans)

Par conséquent, deux solutions d'offrent à la commune.

1) Soit Isabelle reste en remplacement de Virginie et la commune recrute un remplaçant pour le poste de Corinne.

2) Soit Isabelle prend le poste de Corinne et la commune recrute une remplaçante à l'accueil. Le poste proposé à Isabelle comprendrait une partie des fonctions actuellement tenus sur 30h00 par Corinne, complétées de l'urbanisme (qu'Isabelle gère actuellement) et de tâches d'administration générale. Ceci afin de pouvoir proposer une mise au stage sur un poste à temps complet à cet agent qui a fait preuve d'envie de progresser et de se former depuis le début de son remplacement. Toutefois, dans cette hypothèse, compte tenu du fait qu'Isabelle n'a pas toutes les compétences, notamment en terme budgétaires, nécessaires à la tenue de ce poste, une réorganisation s'imposerait. C'est donc Solange BONNAIMÉ, qui prendrait la responsabilité du suivi des dossiers et du personnel administratif. Solange serait donc à la fois supérieur hiérarchique de l'équipe administrative, formatrice et soutien technique des agents dans tous les domaines. Ceci permettrait à terme qu'Isabelle puisse gérer les urgences en cas d'absence de Solange (congés, formations...)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la réorganisation 2) proposée par le Maire, dans la mesure où Corinne valide sa décision de prendre le poste SISCO et CCPPR.

IV) Administration Générale

Ø Adhésions au SMDEA des communes de Engins, La Motte Saint Martin et Nantes en Rattier

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les délibérations du SDMEA en date du 29 mars 2005, donnant son accord à l'adhésion au SMDEA aux communes d'Engins ,de La Motte Saint Martin et de Nantes en Rattier, suite aux demandes de celles-ci. Il précise que les collectivités membres du SMDEA doivent, conformément aux statuts du syndicat, se prononcer expressément sur l'adhésion de tout nouveau membre intéressé et ce dans un délai de 3 mois à compter du 6 avril 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Û Vu les statuts du SMDEA

Û Vu les demande d'adhésion des communes d'Engins, de La Motte Saint Martin et de Nantes en Rattier,

de se prononcer favorablement sur l'adhésion des communes d'Engins ,de La Motte Saint Martin et de Nantes en Rattier.

Ø Convention d'occupation pour le salon de Coiffure dans les locaux du RAM

Monsieur le Maire présente une demande de local commercial formulé par le salon de Coiffure de Saint Hilaire actuellement situé aux Margains. En effet, d'une part, le local actuellement loué sera repris par le propriétaire à compter du 30 Septembre 2005, d'autre part la propriétaire du fond de commerce désire arrêter son activité. Il est à noter que son assistante elle souhaite reprendre l'activité

Monsieur le Maire expose que le local du RAM sera libéré au 1^{er} janvier 2006 puisque le RAM intégrera la MPE. De ce fait, ce local dit du RAM pourrait être proposé au salon de coiffure.

Afin que le salon ne perde pas de clientèle, on peut envisager de déménager le RAM dans les locaux des Loupiots, au 1^{er} septembre, en attendant la fin des travaux de la MPE.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer une convention d'occupation précaire au bénéfice du repreneur du salon de Coiffure, pour un montant de redevance raisonnable, compte tenu du marché, qui sera laissé à sa discrétion.

V) Questions diverses

Ø Adhésion à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de l'Isère (GDON)

Monsieur CHOQUET propose l'adhésion de la commune au GDON. Cette association permet la lutte contre les rats taupiers qui font des ravages dans les prairies lorsque la population se développe. La cotisation s'élève à 15€ pour l'année 2005.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au GDON à compter de l'année 2005.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 21 Juillet 2005 à 20h30.
(Préparation le Jeudi 21 Juillet 2005 à 20h00, à confirmer)***

La séance est levée à 21h30.